

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2024

Le lundi dix-neuf février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bayon-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Hervé GAYRARD, Maire.

## L'ordre du jour :

1. Délibération autorisant M. le Maire à signer un bail rural et fixation du tarif (*terrains situés devant la Résidence Rousset*),
2. Questions et informations diverses.
  - a) Décision du Maire
  - b) Mise en œuvre du Plan Vélo de la Communauté de Communes de Blaye,
  - c) Point sur le budget de la commune

Membres en exercices : 14

Membres présents : 9

Quorum : 8

Étaient présents : Mesdames BLOUIN Josette, DUPUY Marie-Fabienne, LUSSEAU Joëlle, BEGOT Laure, Messieurs GAYRARD Hervé, LE GUEN Jean-François, GUERRERO Olivier, HERNANDEZ Vincent, ROZIER Jean-Jacques.

Étaient excusés : Monsieur GROSJEAN Paul (donne pouvoir à Madame Josette BLOUIN), Monsieur VIROULAUD Ludovic (donne pouvoir à Monsieur Hervé GAYRARD).

Étaient absents : Mesdames HERNANDEZ Mylène et BERLAND Sylvie Messieurs, Monsieur SAUTRON Alexandre.

Secrétaire de séance : M. GUERRERO Olivier.

Séance ouverte à 18h30.

**Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.**

**1. Délibération autorisant M. le Maire à signer un bail rural et fixation du tarif** (*terrains situés devant la Résidence Rousset*),

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet de maraîchage porté par Madame ROPERT Gaëlle, qui a été présenté lors du Conseil Municipal du 04 Décembre 2023.

Monsieur le Maire donne lecture aux élus du projet de bail rural.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer un bail rural, de 9 ans, avec Madame ROPERT Gaëlle. Ce bail concerne les parcelles :

B 154	lieudit Rousset	24a 45ca
B 157	lieudit Rousset	12a 10ca
B 158	lieudit Rousset	13a 80ca
B 159	lieudit Rousset	17a 85ca
B 806	lieudit Rousset	25a 82ca
B 808	lieudit Rousset	21a 66ca

Soit **une superficie totale de 01ha 15a 68ca.**

Monsieur le Maire explique aux élus que le prix de fermage est encadré par un arrêté préfectoral qui fixe un montant minimum de 142.84€ à 772.10€ de montant maximum, à l'hectare et par an.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un bail rural pour les parcelles B 154, B 157, B158, B 159, B806 et B 808 avec Mme ROPERT Gaëlle,
- **DE FIXER** le tarif de fermage à 207.47€ / ha soit **240.00€ / an**, le tarif sera actualisé chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages publié annuellement par arrêté ministériel.

## 2. Questions et informations diverses.

### *a) Décision du Maire*

#### *1) Décisions du Maire*

Conformément à la délibération n°2020-06-025 du 02 juin 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a validé les devis ci-dessous :

	<b>ID GREEN</b>	<b>Réseaux Haute Gironde</b>	<b>ADEQUA T</b>	<b>COMAT &amp; VALCO</b>	<b>ISI33</b>	<b>SP TERRASSEM ENT</b>	<b>ID GREEN</b>
	<i>9 palettes Gazon</i>	<i>Travaux sur l'Eclairage public - Route de la Reuille</i>	<i>Achat tables 3 de pique-nique (dont 1 PMR)</i>	<i>Achat 3 bancs Square</i>	<i>Vidéo-projecteur Classe CE1-CE2</i>	<i>Raccordement eaux pluviales Salles</i>	<i>9 palettes Gazon</i>
Montant HT	1 716.67€	3 000.00€	4 000.80€	1 140.00€	1 860.00€	2 014.00€	1 716.67€
TVA	171.67€	600.00€	801.60€	228.00€	372.00€	0.00€	171.67€
<b>Montant TTC</b>	<b>1 888.34€</b>	<b>3 600.00€</b>	<b>4 809.60€</b>	<b>1 368.00€</b>	<b>2 232.00€</b>	<b>2 014.00€</b>	<b>1 888.34€</b>

#### *2) Droit de préemption :*

Conformément à la délibération n°2020-06-025 du 02 juin 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes suivantes

<b>N° DIA</b>	<b>Date de réception</b>	<b>Avis</b>
033 035 24 J0001	14/02/2024	Non préempté

*Monsieur LE GUEN prend la parole afin de féliciter les agents du service technique pour les travaux effectués dans le cimetière (pose de gazon naturel). Ils ont été assistés par M. BERGER et M. GALAN. Les travaux devraient se terminer la semaine prochaine en fonction de la météo. Il faudra par la suite prévoir l'arrosage du gazon.*

### *b) Mise en œuvre du Plan Vélo de la Communauté de Communes de Blaye,*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUSSEAU Joëlle. Cette dernière présente aux élus le tracé reliant la commune de Bayon sur Gironde, au bourg de la commune de Gauriac. Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation de ce trajet, à court terme (0 à 3 ans).

Madame LUSSEAU Joëlle explique que la Communauté de Communes de Blaye propose de recenser les besoins en matière d'achat de stationnement de vélos. La commune n'est pas intéressée par cet achat, car nous venons d'acquérir 3 parkings à vélos.

### *c) Point sur le budget de la commune*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'évolution du résultat année par année de 2014 à 2023.

Monsieur le Maire projette aux élus le détail des comptes de l'année 2023, à savoir :

**Section Fonctionnement** : Dépenses : 569 102.97€ / Recettes : 58 240.03€

**Section Investissement** : Dépenses : 94 127.53€ / Recettes : 214 269.31€

Monsieur le Maire explique qu'il reste 253 831.68€ de Restes à Réaliser 2023, qui correspondent aux devis validés, en section d'investissement, et dont les travaux n'ont pas été réalisés. Il s'agit des travaux de réfection des menuiseries de l'école, d'achats de terrains, de l'étude des falaises, des travaux de rénovation des façades de la Salle de la Cure et de travaux liés aux faux plafonds de la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat 2023 comme suit :

**Section FONCTIONNEMENT :**

- Résultat de l'exercice 2023 :	+ 189 137.06€
- Résultat de l'exercice antérieur :	+ 804 332.42€
<b>RESULTAT A AFFECTER :</b>	<b>+ 993 469.48€</b>

**Section INVESTISSEMENT :**

- Résultat de l'exercice 2023 :	+ 120 141.78€
- Résultat de l'exercice antérieur :	+ 139 343.61€
<b>RESULTAT CUMULER :</b>	<b>+ 259 485.39€</b>

- Restes à Réaliser 2023 : - 253 831.68€

**EXCEDENT DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT : + 5 653.71€**

Monsieur le Maire demande aux élus de définir les investissements à prévoir pour l'année 2024. Il est suggéré d'intégrer au prochain budget les travaux suivants :

- Travaux de voirie (avec le plan vélo de la CCB) + Sécurisation de la RD669,
- Achat de panneau d'affichage électronique,
- Réalisation d'une étude pour l'embellissement de bourg de la commune,
- Assainissement collectif de la Résidence Rousset,
- Réfection des pierres de la façade de la Mairie et de la Cantine,
- L'aménagement de nouveaux jeux au Square,
- Travaux sur le réseau de l'éclairage public sur la Route de la Reuille,
- Réfection d'un monument funéraire (pierre abimée),
- Installation de borne incendie ou bâche enterrée,
- Achat de divers équipements (pompe à eau thermique, groupe électrogène, décoration de Noël, broyeuse, clôture pour la bâche incendie Route des Espalliers)

*Monsieur HERNANDEZ Vincent préconise à l'assemblée d'enfouir les câbles des réseaux, car dans certains lieux-dits les câbles sont peu esthétiques dans le paysage. De plus, en cas de tempête, les réseaux seraient sécurisés. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal trouve l'idée très intéressante, et propose de projeter ces travaux en 2025.*

***Demande de location de la Salle Polyvalente – Chorale Jaufré Rudel de Blaye***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Chorale Jaufré Rudel de Blaye recherche une salle pour organiser un repas. Les membres de cette association souhaiteraient connaître le tarif de la location de la salle polyvalente de Bayon sur Gironde.

Les élus proposent de louer la salle polyvalente moyennant une participation de 200€.

***Demande de Ella librairie itinérant***

Monsieur le Maire lit le mail envoyé par Madame GOMES FERNANDES Lucile, concernant la demande de prêt de la salle de la cure, les samedis matin, de temps à autre pour proposer des ateliers en plus de sa librairie itinérante.

Les élus sont unanimes pour ne pas donner une suite favorable à cette demande, en effet, les salles sont déjà très sollicitées par nos associations.

**TOUR DE TABLE :**

- **Hervé GAYRARD** informe les élus que :

\* demain se tiendra en mairie une réunion concernant le PLUi-H. Beaucoup de zone U du PLU seront transformées en zone N ou A dans le prochain PLUi-H. Une attention particulière est portée sur les parcelles concernées par le Permis d'Aménager en cours.

\* il a rencontré des membres de l'association Alliance du Moron, qui ont expliqué leur difficulté pour utiliser les terrains sur les autres communes (problèmes divers et variés qui empêchent l'utilisation des autres stades).

Monsieur le Maire rappelle que cette association est composée de communes appartenant au territoire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais à l'exception de notre commune. Il a demandé à la Présidente de la CdC du Grand Cubzaguais que les enfants de notre école puissent de nouveau accéder à la piscine de Bourg au même titre que les communes membres de sa CdC.

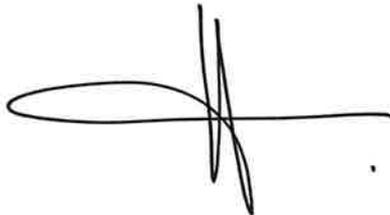
- **Marie-Fabienne DUPUY** explique qu'elle a assisté à l'élection du nouveau président du Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg. Il s'agit de Monsieur Jean-Franck BLANC, Maire de Teuillac. De nouveaux membres ont intégré le Syndicat, dont des Maires. Les vice-présidents sont Mesdames GASCON Dominique et GRILLET Christelle. Les indemnités des élus ont été revues à la baisse. Un acompte de 25% de la participation annuelle sera envoyé aux communes, il représente la somme de 1 489€ pour notre commune.

Concernant le Collège le Département s'est déplacé lundi dernier pour envisager des travaux de réhabilitations ou éventuellement une reconstruction (sur place ou ailleurs).

- **Jean-François LE GUEN** indique à l'assemblée qu'il a eu un problème lors d'un état des lieux avec un particulier. En effet, les personnes n'ont pas respecté les consignes données et des dégâts sur les peintures ont été constatés par la suite. Il informe les élus qu'il ne souhaite plus réaliser les états des lieux, il aimerait que quelqu'un le remplace.

La séance est levée à 20H20.

**Le Maire,**  
Hervé GAYRARD

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large horizontal loop on the left and a vertical stroke on the right.

**Le secrétaire de séance,**  
Olivier GUERRERO

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke with several loops and a final upward stroke on the right.